

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 décembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2021- 166

**ZAC « TRIANGLE DE L'OASIS »
APPROBATION DU COMPTE
RENDU ANNUEL
A LA COLLECTIVITE (CRAC)
2019-2020**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 3
décembre 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 23 DEC 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi
neuf décembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème}
adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri
Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.
Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali,
M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla
Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, Mme Annie Mourgaye et Mme Patricia
Fimar.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint (par
M. Didier Amachalla), Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
(par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe), Mme Claudette
Clain Maillot (par Mme Honorine Lavielle), M. Fayzal
Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe),
Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3^{ème}
adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux
6^{ème} adjoint), Mme Véronique Bassonville (par Mme
Aurélie Testan), Mme Barbara Saminadin (par M. Henry
Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à
17 h 16 (affaire n° 2021-154).

Départ(s) en cours de séance : Mmes Firose Gador et
Patricia Fimar à 18 h 01 (affaire n° 2021-157).

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Sergio
Erapa, M. Bertrand Fruteau et Mme Valérie Auber.

.....
.....

Affaire n°2021-166

**ZAC « TRIANGLE DE L'OASIS »
APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL
A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2019-2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2007-043 du 26 avril 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération n° 2008-099 du 19 juin 2008 par laquelle le conseil municipal a approuvé la concession d'aménagement « ZAC Triangle de l'Oasis » et rendue exécutoire le 23 septembre suivant ;

Vu la délibération n° 2016-144 du 29 septembre 2016 par laquelle le conseil municipal a approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2015 ;

Vu la délibération n° 2017-101 du 05 septembre 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° 2018-162 du 06 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2019-135 du 05 novembre 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 24 novembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 9 décembre 2021 ;

CONSIDERANT

Les articles 20, 21 et 22 relatifs aux dispositions financières du traité de concession ;

Les articles 26 et 27 de la concession d'aménagement par lesquels l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Ville un Compte Rendu Annuel à la Collectivité soumis à l'approbation du conseil municipal ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le CRAC 2019-2020 de la Concession d'Aménagement de la ZAC « Triangle de l'Oasis » notamment les points suivants :

- Les charges et les produits des années 2019 et 2020,
- Les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel pour 2021,
- Le bilan financier global et la participation communale actualisés,

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 8 au traité de concession qui actualise le montant de la participation communale ;

Article 3 : d'approuver l'avenant n° 6 à la convention d'avance de trésorerie qui actualise les montants et modalités de versement des avances de trésorerie ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU